



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **17 octobre 2011**

Délibération n° 2011-2479

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Bron - Chassieu

objet : Extension de la ligne de tramway T2 à Eurexpo - Individualisation d'autorisation de programme

service : Direction des grands projets

Rapporteur : Madame Dubos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 octobre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 19 octobre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne J.C., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Passi (pouvoir à M. Réale), Charles (pouvoir à M. Buna), Desseigne (pouvoir à Mme Lépine), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Sturla), Balme (pouvoir à M. Claisse), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Gillet (pouvoir à M. Geourjon), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Serres), MM. Huguet (pouvoir à M. Gignoux), Joly (pouvoir à M. Augoyard), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à M. Roche), Mme Palleja, M. Pili (pouvoir à M. Justet), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Grivel), MM. Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand, Turcas.

Séance publique du 17 octobre 2011

Délibération n° 2011-2479

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Bron - Chassieu

objet : **Extension de la ligne de tramway T2 à Eurexpo - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction des grands projets

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 septembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) a décidé de prolonger la ligne T2 de Bron-les Alizées jusqu'au site d'Eurexpo et a obtenu l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique le 23 décembre 2010. Cette opération consiste à assurer la desserte du parc d'exposition Eurexpo, par la création d'une branche raccordée à la ligne T2 actuelle. Cette extension traversera la Commune de Bron pour aller jusqu'au site d'Eurexpo, implanté sur la Commune de Chassieu.

Cette branche de T2 vient ainsi compléter le réseau des lignes fortes des transports en commun de l'agglomération lyonnaise et a pour caractéristiques : 3,8 kilomètres de ligne nouvelle, 4 stations, vitesse commerciale de 28,5 kilomètres/heure sur le tronçon Alizées/Eurexpo. La mise en service de la ligne est prévue en novembre 2012, pour la prochaine édition du salon Pollutec.

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté urbaine de Lyon accompagne la réalisation de cette opération en :

- participant financièrement à l'amélioration des voiries existantes (reprise de chaussées et bordures),
- finançant le réaménagement ou la création de pistes cyclables tout le long du tracé,
- finançant des aménagements urbains en limite du périmètre du projet SYTRAL,
- remboursant les fourreaux urbains posés par le SYTRAL,
- remboursant les acquisitions foncières nécessaires à l'élargissement du domaine public de voirie,
- remboursant les frais de déviation des réseaux d'assainissement réalisés par le SYTRAL,
- remboursant les travaux réalisés au carrefour de la Boutasse en prévision des travaux de la direction de la voirie.

Le Conseil de communauté est sollicité sur l'individualisation de l'autorisation de programme pour l'opération "Extension T2 à Eurexpo". Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014.

En conséquence, il est demandé d'individualiser 5 739 405 € TTC correspondant aux dépenses d'investissement estimées comme suit :

- reprise des chaussées et bordures	281 232 € HT
- réalisation des pistes cyclables	354 092 € HT
- réaménagement des espaces publics autour de la plateforme du tramway	866 808 € HT
- revêtement des quais et engazonnement de la plateforme	103 248 € HT
- réalisation des fourreaux urbains	40 000 € HT
- acquisitions foncières	2 360 000 € HT
- déviation des réseaux d'assainissement	268 805 € HT
- travaux au carrefour de la Boutasse	230 000 € HT
- études et travaux d'accompagnement	150 000 € HT

soit un total de 5 739 405 € TTC comprenant les frais de maîtrise d'œuvre et révisions de prix répartis sur les années 2012 et 2013 comme suit :

- 2 295 762 € en 2012,
- 3 443 643 € en 2013.

Lors d'un prochain Conseil, sera présentée la convention de désignation du maître d'ouvrage entre le SYTRAL et la Communauté urbaine qui précisera ces montants et détaillera, en particulier, le coût des acquisitions foncières ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le financement des travaux et prestations liés à la réalisation de l'extension de la ligne de tramway T2 jusqu'à Eurexpo.

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement sur l'opération n° 2620 pour un montant total de 5 739 405 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- 2 295 762 € en 2012,
- 3 443 643 € en 2013.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 octobre 2011.